

Syndicat mixte de la Manse étendu
Compte-rendu du comité syndical du 03 décembre 2019

Le trois décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni à la salle des fêtes de Berthegon, sous la présidence de Monsieur Francis POUZET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

NOMS Prénoms	EPCI	T/S	Observations
BASSET-CHERCOT François	CCTVV	T	
DE LAFORCADE François	CCTVV	T	
GIRARD Michel	CCTVV	T	
JOUSSET Philippe	CCTVV	T	
MERON Marie-Rose	CCTVV	T	
POUZET Francis	CCTVV	T	Pouvoir de BALAVOINE Jean-François
RICHARD Michel	CCTVV	T	
TALLAND Maurice	CCTVV	T	
VOISIN Bruno	CCTVV	S	
VOISIN Jean-Claude	CCTVV	S	
COTTIER Bernadette	CCPL	T	
PILLOT Christian	CCPL	T	
FERRAND Michel	CCCVL	T	

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

BACHELERY Chantal	CCTVV	S
BALAVOINE Jean-François	CCTVV	T
LECOMTE Serge	CCTVV	T
MONTIER Guy	CCTVV	T
POUJAUD Daniel	CCTVV	T
RAMBUIS Claude	CCTVV	T
ORIO Georges	CCLST	T
LAVOISIER Christian	CCTVI	T

Le public est composé de deux personnes : un agent représentant de la communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut et le garde pêche de l'AAPPMA de l'Île Bouchard.

Secrétaire de séance : Michel RICHARD

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 26 novembre, une nouvelle convocation du conseil syndical a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT.

Étaient présents lors du comité syndical du 26 novembre :

CCTVV : VOISIN Jean-Claude, CAILLETAUD David, POUJAUD Daniel, FOUASSE Gerdina, POUZET Francis, BACHELERY.

CCPL : Chantal, THIROUIN Pierre-Yves, PILLOT Christian, COTTIER Bernadette.

Public : JUVIN Pierre-François

Etaient excusés absents au comité syndical du 26 novembre :

CCTVV : MERON Marie-Rose, RICHARD Michel, MIRAULT Michel, VOISIN Bruno, DE LAFORCADE François, MONTIER Guy, RAMBUIS Claude, DANQUIGNY Pierre, JOUSSET Philippe, CAUMES Aliette, BASSET-CHERCOT François, LECOMTE Serge.

CCCVL : FERRAND Michel.

CCLST : ORIO Georges

Monsieur le Président propose de rajouter un point par rapport à l'ordre du jour envoyé. Il s'agit d'une convention avec la fédération de pêche d'Indre et Loire. Tous les membres acceptent cet ajout.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 01 octobre 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et constitue le procès-verbal de la séance.

2. Ligne de trésorerie

Dél. 2019.12.03/01

Monsieur le Président explique que considérant la difficulté financière éventuelle entre décembre et mai concernant la trésorerie du syndicat, deux demandes de propositions de ligne de trésorerie ont été formulées, à hauteur de 70 000 € (Crédit Mutuel et Crédit Agricole). Celle-ci sera déclenchée seulement si nécessaire, le plus tard possible.

LE COMITE SYNDICAL, des membres présents et représentés, DÉCIDE :

➤ **de retenir la proposition du crédit mutuel pour la ligne de trésorerie dont les caractéristiques suivent :**

- ◆ Montant : 70 000 Euros
- ◆ Durée : 1 an
- ◆ Taux : Variable (post-compté)
- ◆ Mode d'indexation : EURIBOR 3 MOIS MOYENNE 1 MOIS
- ◆ Marge : 0.60 %
- ◆ Commission initiale de réservation d'engagement : 150 €

➤ **Autorise Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour l'année 2019-2020.**

3. Enquête publique sur les travaux de restauration de la Manse et du Ruau, puis le bassin versant du Puchenin

Monsieur le Président explique que l'enquête publique s'est déroulée du 21 octobre au 21 novembre 2019.

Monsieur le Président précise que deux remarques ont été évoquées dans le cadre de l'enquête publique, à propos du positionnement des sources de la Manse à Bossée, puis du ruisseau de Coulaïne à Panzoult. Ces remarques portent plutôt sur la forme que sur le fond des travaux prévus donc elles ne remettent pas en cause le dossier. Un courrier va prochainement être envoyé au commissaire enquêteur, indiquant que le syndicat et le bureau d'études l'accompagnant s'est basé sur la carte des cours d'eau départementale 37, validée par la

Direction Départemental des Territoires. De plus, sur le terrain, les techniciens respectifs sont en accord avec la carte officielle.

4. Marché public : Travaux de restauration de la Manse, du Ruau et du Réveillon Dél. 2019.12.03/02

Monsieur le Président indique que conformément aux premières tranches du Contrat Territorial, dans le cadre des travaux de restauration de la Manse, du Ruau et du Réveillon, un appel d'offres a été lancé. La date butoir pour remettre les plis était le vendredi 15 novembre à 12h00. Plusieurs entreprises ont répondu. La commission d'appels d'offres s'est réunie le mardi 19 novembre pour analyser les offres.

Jonathan LEPROULT expose le rapport d'analyse des offres, suite à la commission d'appel d'offres. Suite à quelques échanges constructifs et considérant la satisfaction du travail historiquement mené par l'entreprise JOLY, celle-ci est retenue pour le lot 1 et le lot 2. Pour le lot 3, l'unique offre est largement au-delà des montants prévisionnels, par conséquent, ce lot est considéré infructueux. Par conséquent, il est prévu de relancer une procédure de consultation portant sur le lot 3.

Considérant que la commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 19 novembre 2019 pour l'examen des offres,
LE COMITE SYNDICAL, des membres présents et représentés, DÉCIDE à l'unanimité:

- **d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché de travaux de restauration de la Manse, du Ruau et du Réveillon et les documents s'y rapportant ;**
- **de retenir l'entreprise JOLY pour les lots 1 et 2.**
- **de ne retenir aucune entreprise pour le lot 3 et de relancer une procédure de consultation.**

5. Demande de subventions - création de ripisylve	Dél. 2019.12.03/03
--	---------------------------

Monsieur le Président explique que conformément au programme d'actions du Contrat Territorial Manse Ruau Réveillon il est envisagé en 2020 la création de 2 880 ml de ripisylve, à savoir 2 250 mètres sur le bassin de la Manse et 630 ml sur le bassin du Réveillon. Ceci pour un montant total maximum de 19 500 €. Cette opération consiste à végétaliser les rives sur le long terme dans l'objectif de mieux filtrer les polluants, créer des caches, et apporter de l'ombrage.

Les subventions attendues, conformément au Contrat, sont les suivantes : 50 % agence de l'eau Loire Bretagne et 30 % conseil départemental Indre-et-Loire.

Monsieur TALLAND explique que des arbres plantés dans le cadre d'une précédente opération sur les abords de la Veude ont été arrachés par les riverains. Il souhaite que cela ne réitère pas. Il ajoute qu'à l'époque, il n'y avait pas de technicien.

LE COMITE SYNDICAL, des membres présents et représentés, DÉCIDE à l'unanimité:

- **d'autoriser Monsieur le Président à demander les subventions aussi élevées que possibles auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne et du conseil départemental d'Indre-et-Loire, pour la création de ripisylve pour l'année 2020.**

6. Demande de subventions - restauration du lit mineur

Dél. 2019.12.03/04

Monsieur le Président explique que conformément au programme d'actions du Contrat Territorial Manse Ruau Réveillon, il est envisagé en 2020 la restauration de 4 190 ml de lit mineur ainsi que l'effacement de quatre petits obstacles (< 50 cm), sur les trois masses d'eau (bassins Manse, Ruau et Réveillon). Ceci pour un montant total maximum de 204 340 €. Cette opération consiste à redynamiser le lit mineur dans un profil plus naturel afin de permettre aux cours d'eau de mieux fonctionner.

Les subventions attendues, conformément au Contrat, sont les suivantes : 50 % agence de l'eau Loire Bretagne, 20 % conseil régional Centre Val de Loire et 10 % conseil départemental Indre-et-Loire.

Monsieur BASSET-CHERCOT demande si les travaux prévus seront réellement réalisés et si le syndicat a la certitude que les financements seront accordés. Monsieur RICHARD indique par l'affirmatif, car le contenu et le plan de financement des travaux est contractualisé avec les partenaires dans le Contrat Territorial Manse Ruau Réveillon. Il ajoute que les comités de pilotage annuels sont là pour rendre des comptes, qui sont globalement très satisfaisants.

LE COMITE SYNDICAL, des membres présents et représentés, DÉCIDE à l'unanimité:

- **d'autoriser Monsieur le Président à demander les subventions aussi élevées que possibles auprès de l'agence de l'Eau Loire Bretagne, du conseil régional Centre Val de Loire et du conseil départemental d'Indre-et-Loire, pour la restauration du lit mineur pour l'année 2020.**

7. Etudes nouveau territoire

Monsieur le Président informe que les études engagées sur le nouveau territoire ont bien avancé. Elles sont au stade de l'élaboration du programme d'actions 2021-2026. Le prochain et dernier Comité de Pilotage se déroulera à Saint-Gervais-les-Trois-Clochers (86230) le mercredi 11 décembre 2019. Lors du prochain conseil syndical de janvier 2019, une présentation du programme retenu sera présentée, puis une délibération permettra de déposer le dossier aux Préfectures de la Vienne et de l'Indre-et-Loire.

8. Prochain bulletin du syndicat de la Manse étendu (2020)

Monsieur le Président explique que le prochain bulletin Bassin de la Vienne tourangelle vient de partir en impression. Il a été rédigé collectivement à l'aide de l'ensemble des différents contributeurs, le résultat semble être au rendez-vous. Il sera distribué dans les mairies autour du 10 décembre environ.

La version dématérialisée sera prochainement envoyée par mail aux collectivités du périmètre du syndicat.

Monsieur BASSET-CHERCOT demande si l'article envoyé à la commune de Parçay-sur-Vienne dans le cadre de son bulletin municipal pouvait être adapté au contexte de l'Arceau. Les techniciens proposeront un nouvel article.

9. Convention avec la fédération de pêche d'Indre-et-Loire

Dél. 2019.12.03/05

Jonathan LEPROULT expose la convention. La Fédération Départementale de la pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques propose une participation financière à certaines opérations que ce soit au niveau des travaux ou des actions d'animation et de la sensibilisation du public visé en faveur de la protection des milieux aquatiques sur le bassin de la Manse étendu ainsi qu'une participation aux inventaires piscicoles.

Certains se posent la question d'un partenariat avec la fédération de pêche de la Vienne. Jonathan LEPROULT indique que pour le prochain Contrat Territorial sur le nouveau territoire, une convention du même type est envisagée.

LE COMITÉ SYNDICAL, composé des membres présents et représentés, DECIDE à l'unanimité :

- **d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la fédération de pêche d'Indre-et-Loire.**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.**

10. Points divers

- Nouvelle Lettre de nouvelles (travail de Mathilde CHAMPIGNY, actuellement en service civique au Syndicat pour une durée de 8 mois)
- Retour sur les animations passées (photos)

Il est notamment évoqué la soirée d'échanges relative aux mares, qui a eu lieu le 20 novembre 2019 à Sepmes. Il est rappelé la possibilité de créer une mare pouvant aussi servir de réserve incendie, imposée par le service SDIS pour les pompiers. Monsieur RICHARD dit que la commune de Crissay-sur-Manse a connu des difficultés il y a quelques années pour une prise d'eau dans la Manse. D'autres élus témoignent de possibilités accordées dans des mares, dont Monsieur FERRAND (maire d'Anché) qui en inaugure sa mare végétalisée le samedi 8 décembre prochain, dont l'intérêt fort pour la biodiversité lui a permis de bénéficier de 80% de subventions.

- Prochaines animations du programme (voir programme)
- Date et lieu du prochain conseil syndical : le 28 janvier 2020. Le lieu de Crouzilles est évoqué. Monsieur RICHARD dit que les réunions pourraient être alternées à l'avenir, rive droite, rive gauche pour répartir au mieux les réunions.

- Monsieur le Président informe que les agents du syndicat ont tous sollicités les deux semaines des vacances scolaires de Noël. Le bureau en est favorable, cependant, la première semaine, Jonathan LEPROULT réalisera une astreinte téléphonique.
- Francis explique qu'une revalorisation du salaire de Marylou MÉCHIN, sous la forme de prime, a été accordée par le bureau. En effet, l'investissement reconnu de l'agent qui a été recruté sur une base de SMIC mérite une revalorisation.

Fin par le verre de l'amitié offert par la commune de BERTHEGON
La séance est levée à 19h45